

NOTRE AGENCE POSTALE



PÊLE-MÊLE



Un club d'escrime
à Lupiac
Damien Desbarats



Noël 2022

LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin est consacré à notre Agence Postale et à l'ouverture du nouveau point lecture. J'espère que ce petit reportage vous donnera l'envie de fréquenter cette bibliothèque « Alexandre Dumas ».

J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui ont œuvré pour rénover le local, ainsi qu'Evelyne LUCCA-NOYE pour son implication dans cette réalisation.

Le groupe LA POSTE a mis en place un îlot numérique dans l'Agence Postale ; vous y trouverez en accès libre un ordinateur avec internet et une imprimante.

Ce dernier semestre a malheureusement été marqué par la disparition de Bruno, Flora, Céline AÏO et de César CASARIN ; sans eux, notre village ne sera plus jamais comme avant !

Le déploiement de la fibre optique va arriver dans notre commune. Dans la grande majorité des cas le technicien utilisera les équipements existants pour votre raccordement. Sur votre terrain privé les seuls travaux relevant de votre responsabilité concernent le support de ligne, aérien ou souterrain.

La communauté de communes d'Artagnan s'est abonnée à PanneauPocket. Le principe : les citoyens retrouvent leur vie locale dans une seule application sur leur smartphone. Ils reçoivent en temps réel les notifications des actualités de leur territoire. Je vous invite à télécharger cette application et à mettre « un petit cœur » sur Lupiac pour avoir des informations sur votre village.

Thomas SAMEK, notre d'Artagnan, a effectué des recherches sur l'origine de la fameuse devise des Mousquetaires : TOUS POUR UN, UN POUR TOUS. Il en a présenté le résultat lors de deux conférences retranscrites dans ce bulletin.

Durant ce dernier semestre nous avons eu la joie de voir reprendre les activités des associations : Sainte Cécile, repas des bénévoles de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan, repas d'Halloween des parents d'élèves, banquet de la chasse, causeries au coin du feu, etc.

Nous avons eu aussi la fierté de voir se créer un club d'escrime à Lupiac.

Les panneaux, les plaques de rues et les numéros pour l'adressage sont commandés. La mise en place ne saurait tarder ! N'oubliez pas de restaurer vos boîtes aux lettres si nécessaire.

La commune de Lupiac sera présentée pour le label « villes et villages fleuries » afin d'obtenir la première fleur. Des jurys départementaux et régionaux se déplaceront dans le village ce mois de juin. Merci de prendre soin de vos devants de portes et de vos arrières de maison et de faire attention à ne pas vous garer sur la route départementale ou devant le monument aux morts.

Le weekend du 23, 24 et 25 juin, la place d'Artagnan sera fermée à la circulation. Nous fêterons les 350 ans de la mort de d'Artagnan.

La Guinguette a ouvert ce mois de mai pour les weekends, et, bonne nouvelle, nous devrions assister très prochainement à la réouverture de La Taverne de d'Artagnan.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin n° 18.

Lupiac, le 10 mai 2023

Véronique THIEUX LOUIT

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

77

Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 novembre 2022

Date de convocation : 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 2 novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Bernard LUIS, Patrick MAGNE, Simon LABORDE. Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et excusé : néant - Était absent représenté : néant

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : Monsieur Simon LABORDE est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 août 2022

Compte-rendu des décisions du Maire prises au titre des délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire, conformément à l'article L2122-222 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision modificative du budget

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Délibération approuvant le règlement du bon cadeau de départ à la retraite de l'ancienne secrétaire de mairie

Délibération relative au remboursement des frais de déplacement pour mission temporaire de l'agent du patrimoine du Musée d'Artagnan

Délibération portant incorporation de biens sans maître dans le domaine communal

Délibération reprenant la dette des factures d'eau BLONDEL, appartement de la Taverne de d'Artagnan

Poursuite litige BLONDEL- FOURDRAINE

Délibération de mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonction tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Gestion de la cantine scolaire

Poste du Musée d'Artagnan

Travaux Territoire d'Énergies du Gers

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 août 2022

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil en date du 24 août 2022. Une demande de modification est demandée par Lisa pour rectification de son nom de famille.

Décision prise au titre des délégations consenties au Maire

Madame le Maire relate les décisions prises au titre des délégations consenties au Maire au Conseil Municipal : acceptation d'un don de 30€

Décision modificative du budget 2022 DM 1

Les décisions modificatives du budget sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du Budget Primitif à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les virements suivants :

INVESTISSEMENT			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant en euros</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant en euros</i>
203 (20) - 2022007 : Frais d'étude, rech & dev	10 350.00	132 (13) - 2022007 : Subv. d'invest	4312.50
2135 (21) - 2022001: Instal.géné, agencements	-6 037.50		
	4 312.50		4 312.50
FONCTIONNEMENT			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
6078 (011) : Autres marchandises	-2 500.00		€
61521 (011) : Terrains	-2 500.00		€
6534 (65) : Cotisations de sécurité sociales	5 000.00		

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, accepte les virements proposés ci-dessus.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Madame le Maire informe l'assemblée que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024. Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. Le SGC d'Auch nous demande de bien vouloir approuver le passage de la Commune de Lupiac à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, accepte le passage à la nouvelle nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Délibération approuvant le règlement du bon cadeau de départ à la retraite de l'ancienne secrétaire de mairie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ en retraite de Mme Jacqueline DUPUY, secrétaire de mairie au 1er janvier 2020. Elle rappelle qu'un bon cadeau d'un montant de 200€ pour un repas à la Guinguette du lac de Lacoste avait été validé en remerciement des services rendus durant de nombreuses années. Le restaurant la guinguette du lac ne proposait pas de restauration en 2020 et 2021 pour cause d'épidémie de Covid 19, l'intéressée n'a pu utiliser le bon cadeau que cette année 2022. Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, autorise le règlement du bon cadeau de 200€ à la Guinguette du lac.

Délibération relative au remboursement des frais de déplacement pour mission temporaire de l'agent du patrimoine du Musée d'Artagnan

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'est considéré en déplacement, l'agent qui se déplace, pour les besoins du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale. Considérant l'ordre de mission ponctuel en date du 06 octobre 2022 pour l'agent Alina GOEBEL, Adjoint territorial du patrimoine, sur le site de Blegny-Mine du 10 au 17 octobre 2022. Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide de rembourser les frais de transport de cette mission sur présentation des justificatifs afférents ; soit 336€.

Délibération portant incorporation de bien sans maître dans le domaine communal

Madame le Maire présente à l'assemblée l'arrêté préfectoral du 20 mai 2022 fixant la liste des immeubles présumés vacants et sans maître dans les communes du Gers et notamment la commune de Lupiac. Considérant que les mesures d'affichage de l'arrêté préfectoral ont été accomplies à compter du 31 mai 2022 pour une période de deux mois. Considérant que les propriétaires des immeubles concernés ne se sont pas faits connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). Dès lors, les parcelles B 490 et E 29 sont présumées sans maître au sens de l'article 713 du code civil, et peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide que la commune s'appropriera les parcelles B 490 et E 29 dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Délibération reprenant la dette des factures d'eau BLONDEL, appartement de la Taverne de d'Artagnan

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. BLONDEL Guillaume et Mme FOURDRAINE Tia ont quitté l'appartement de la Taverne de d'Artagnan en mars 2022. Ils sont partis en laissant l'appartement dans un état désastreux. L'état des lieux de sortie avait été fait en présence d'un huissier de justice ; les locataires ne s'étaient pas présentés. M. BLONDEL et Mme FOURDRAINE sont partis en laissant une dette de 1367.46€ de factures d'eau au gérant du local commercial Taverne de d'Artagnan, la SAS GELUS (consommation d'eau comptabilisée par un compteur divisionnaire pour l'appartement). Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune poursuit M. BLONDEL et Mme FOURDRAINE pour les loyers impayés par le biais du comptable public. Afin de pouvoir poursuivre M. BLONDEL et Mme FOURDRAINE pour la dette d'eau due à la SAS GELUS, le dossier doit être repris par la commune. Le comptable public de la commune pourra ainsi les poursuivre et engager également une saisie sur salaire. Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide de reprendre la dette de M. BLONDEL et Mme FOURDRAINE due à la SAS GELUS pour la somme de 1367.46€ afin que le comptable public puisse déclencher la procédure de saisie sur salaire.

Poursuite litige BLONDEL- FOURDRAINE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. BLONDEL Guillaume et Mme FOURDRAINE Tia ont quitté l'appartement de la Taverne de d'Artagnan en mars 2022. Ils sont partis en laissant l'appartement dans un état désastreux, l'état des lieux de sortie avait été fait en présence d'huissier de justice mais les locataires ne s'étaient pas présentés. Un devis de remise en état du logement Place d'Artagnan s'élève à 3895.00 €. Les anciens locataires n'ayant pas récupéré le courrier en date du 20/04/2022 envoyé en RAR, la commune a engagé les frais d'huissier afin de leur signifier le montant de devis de

remise en état de l'appartement. Considérant que pour demander maintenant à M. BLONDEL et Mme FOURDRAINE de régler les frais de remise en état de l'appartement la commune doit engager une procédure judiciaire.

Considérant que la compagnie d'assurance de la commune prend en charge les frais d'honoraires de l'avocat choisi à hauteur du barème contractuel soit 1000€ TTC pour le suivi de la procédure devant le tribunal judiciaire. Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide de poursuivre M. BLONDEL et Mme FOURDRAINE pour les dégradations faites dans l'appartement situé Place d'Artagnan à Lupiac.

Délibération de mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonction tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la fonction publique territoriale. Elle rappelle également que ce nouveau régime indemnitaire se présente en deux indemnités : l'I.F.S. E (Indemnité de Fonctions, des Sujétions et de l'Expertise) et le C.I.A (Complément d'Indemnité Annuel). Le RIFSEEP se substitue aux primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu. Suite à l'avis du Comité Technique en date du 19 septembre 2022 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la collectivité de Lupiac, la commune peut instaurer le régime indemnitaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés, d'instituer selon les modalités citées dans la saisine proposée au Comité Technique et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'État, I.F.S.E. et éventuellement le C.I.A.

Gestion de la cantine scolaire

Madame le Maire explique que depuis des années, la facturation des tickets cantine et le paiement des fournitures alimentaires sont gérés par l'association Cantine scolaire. Pour une meilleure gestion et recouvrement des repas, il est nécessaire que le tarif soit instauré par délibération avec avis des sommes à payer auprès des familles par période. Il est décidé de composer un groupe de travail afin de calculer au plus juste le prix de revient du repas et comparer ce qui se pratique dans les communes environnantes.

Poste du Musée d'Artagnan

Au vu de la fusion des Offices de Tourisme des Communautés de Communes de Nogaro, d'Eauze et de Vic-Fezensac, l'accueil du Musée d'Artagnan est aussi un bureau d'information touristique du nouvel Office de Tourisme Armagnac & d'Artagnan. Il est envisagé de revoir la réorganisation des horaires d'ouverture et des agents.

Travaux Territoire d'Énergies du Gers

Madame le Maire expose à l'assemblée le compte-rendu du rendez-vous du 13 septembre avec M DESSOMMES et son collègue du Syndicat d'Énergies du Gers. Un état des lieux sur l'éclairage public a été fait en vue d'économie d'énergie. Les techniciens du SDEG ont expliqué que l'éclairage public déjà en led sur les candélabres au cœur du village, consomme peu d'électricité, et sont déjà réglés pour une intensité moindre. Il a été décidé de couper l'éclairage du parvis de l'église et de la statue à partir de minuit, ainsi que l'éclairage du moulin.

Questions diverses

- ✓ Demande d'autorisation d'utiliser le lac de Lacoste pour une activité hydro-ulm en saison. Pour des raisons de sécurité le Conseil Municipal ne souhaite pas l'autoriser.
- ✓ Demande de location de l'appartement du 1^{er} étage de la Taverne de d'Artagnan : les travaux de remise en état sont en cours, et le Conseil Municipal décide de réserver le logement aux futurs acquéreurs du local commercial.
- ✓ Arrêté ministériel en date du 18/10/2022 ne classe aucune commune gersoise au titre de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2021. Une demande de classement sera demandée pour l'année 2022.
Plusieurs administrés ont déposé leurs dossiers en mairie, des fissures s'accroissent également sur les bâtiments communaux notamment à la chapelle de Pujos
- ✓ Problème de salubrité : une prolifération de rats dans le village
- ✓ Programme voirie 2022 : les travaux vont commencer voie de Gignan et voie de Clarac
- ✓ Bernard LUIS a représenté la commune à la réunion de secteur organisé par la gendarmerie d'Aignan-Riscle
- ✓ Jean-Marie GRIVAZ a repeint la liste des noms inscrits sur le monument aux morts.
- ✓ La vitre qui protège la vierge est de nouveau cassée, il est nécessaire de la remplacer, aussi nettoyer le Christ.
- ✓ Le 27 novembre 2022, l'Association RAVA d'Aignan, la Ferme Équestre de Lupiac et l'Association d'Artagnan chez d'Artagnan s'associent pour organiser randonnées et repas au profit du Téléthon. Le Conseil Municipal décide de la mise à disposition de la salle des fêtes gratuitement.

✓
La séance est levée à 22h45

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Bernard LUIS, Patrick MAGNE, Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et excusé : Simon LABORDE - Était absent représenté : néant

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : Monsieur Bruno DURIEZ est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 novembre 2022

Décision modificative du budget

Transfert de la compétence « petite enfance, enfance et jeunesse » mode de financement

Transfert de la compétence « petite enfance, enfance et jeunesse » signature des conventions de mise à disposition du personnel et des locaux

Recensement de la voirie communale

Demande financière de l'école de musique du terroir d'Artagnan pour un projet auprès des écoles primaires du territoire

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 novembre 2022

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil en date du 02 novembre 2022. Il est adopté.

Décision modificative du budget 2022 DM 2

Les décisions modificatives du budget sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du Budget Primitif à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif. Madame le Maire propose au Conseil Municipal les virements suivants :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant en euros</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant en euros</i>
2131 (21) - 202111 : Bâtiments publics	-1500.00		
2181 (21) - 2022003 : Instal.géné, agencements	1500.00		
	0.00		

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, accepte les virements proposés ci-dessus.

Transfert « petite enfance, enfance et jeunesse » mode de financement

A compter du 1^{er} janvier 2023, la Communauté de Communes d'ARTAGNAN en FEZENSAC exercera la compétence Petite enfance - Enfance - Jeunesse. Vu la conférence des maires en date du 19/10/2022. Vu l'état des lieux et perspectives des structures existantes présenté le 19/10/2022. Il est demandé aux communes de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac de se prononcer sur le mode de financement. Madame le Maire fait lecture des trois scénarii proposés, et invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, fait le choix du scénario N°1 : l'intégralité du besoin en financement de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » sera prélevée sur les attributions de compensation des communes.

Transfert « petite enfance, enfance et jeunesse » signature des conventions de mise à disposition du personnel et des locaux

Suite au transfert partiel de la compétence Petite Enfance - Enfance - Jeunesse de la Commune vers la Communauté de Communes, il a été convenu de la conservation par la Commune du service municipal dans un souci de maintenir la bonne organisation des services de chacune des structures. Ce service doit donc être mis à la disposition de la Communauté de Communes pour lui permettre l'exercice de la partie de la compétence qui lui a été transférée. Dans ce cadre-là, une convention de mise à disposition de services décrivant le dispositif doit être signée avec la Communauté de communes. De plus, une convention relative aux locaux est également à signer. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés décide d'approuver les conventions de mise à disposition de service et de locaux entre la commune de LUPAC et la Communauté de communes et d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions afférentes et à prendre toutes les mesures nécessaires.

Mise à jour du tableau de la voirie communale

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il n'y a pas eu de modification de déclaration en préfecture de longueur de voirie depuis 2005, elle rappelle que la commune doit déclarer chaque année un linéaire de voirie communale au titre de la DGF. Il est donc nécessaire de remettre à jour le tableau de classement des voies communales et de régulariser le classement de certaines voies, afin d'obtenir des informations fiables concernant la voirie et son linéaire, le précédent tableau de classement étant obsolète. Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, approuve la mise à jour du tableau de classement des voies communales annexé à cette délibération, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Demande financière de l'école de musique du terroir pour un projet auprès des écoles du territoire de la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été conviée le 7 novembre 2022 à une réunion organisée par l'EMDA (École de Musique D'Artagnan) pour la présentation du projet musical « Babaka et la cruche sacrée ». C'est un projet musical en partenariat avec les écoles de Lupiac, Marambat, Riguepeu et Vic-Fezensac. Il est demandé à chaque commune une participation financière proratisée au nombre d'élève. Le Conseil Municipal approuve l'idée et s'engage à participer financièrement.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Madame le Maire présente le document du SIEBAG concernant le prix et qualité du service public. Tous les membres du Conseil Municipal l'ont reçu par voie électronique.

Questions diverses

- ✓ Demande d'installation d'un camion pizza sur la place du village à partir de janvier
- ✓ Compte-rendu du conseil d'école

La séance est levée à 20h50

79

Procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2023

Date de convocation : 24 janvier 2023

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Bernard LUIS, Patrick MAGNE, Simon LABORDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et excusé : néant

Était absent représenté : néant

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : Madame Christelle CORNU est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2022
Gestion cantine scolaire – détermination du prix des repas
Approbation cadeau de départ à la retraite d'Huguette LAGARDERE
Charges de fonctionnement frais de scolarité 2022 aux communes voisines
Vente d'une partie de la parcelle AB 221
Projets 2023
Musée d'Artagnan – organisation et personnel
Date anniversaire de la mort de d'Artagnan
Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2022

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil en date du 07 décembre 2022. Il est adopté.

Détermination du prix des repas à la cantine scolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour une meilleure gestion et se conformer à la réglementation, les dépenses et les recettes liées à la restauration scolaire doivent être intégrées au budget communal. Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs actuels des repas qui n'ont pas évolués depuis de nombreuses années soit 2.20 €.

L'augmentation du prix des denrées alimentaires, de l'électricité, du gaz et les augmentations salariales font que le prix de revient des repas est en constante évolution. En 2022 le prix de revient du repas était de 5.92 €. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal décide de fixer la participation au prix du repas comme suit :

	Ticket enfant	Ticket adulte
Tarif repas	3 €	6 €

Cette tarification prendra effet à la rentrée des vacances d'hiver soit au 6 mars 2023

Approbation cadeau de départ à la retraite d'Huguette LAGARDERE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ en retraite de Mme Huguette LAGARDERE, agent technique à la cantine scolaire au 1er janvier 2021. Elle rappelle que pour cause de pandémie, la cérémonie des vœux du maire n'a pas eu lieu en 2021 et 2022. Le départ d'Huguette LAGARDERE peut être célébré cette année 2023, pour l'occasion le Conseil Municipal décide d'un bon cadeau au restaurant La Guinguette du lac pour une valeur de 150€.

Charges de fonctionnement frais de scolarité 2022 aux communes voisines

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en place du recouvrement des frais de fonctionnement scolaire a été faite en 2001 pour la première fois. Le compte administratif 2022 fait apparaître une dépense globale en section de fonctionnement pour le poste de l'école de 56 219.18 €. A la rentrée 2021, nous avons 34 élèves inscrits à l'école de LUPIAC. Ce qui fait une charge par enfant scolarisé de 1653.50 €. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide de recouvrer auprès des communes concernées 80 % de la somme, soit la somme de 1322.80 € arrondie à 1322 € par enfant.

Vente d'une partie de la parcelle AB 221

Vu la délibération en date du 29 mars 2022 autorisant la vente de 20 m2 de la parcelle AB 221 au prix de 10 € le m2. Vu le plan de division établi par le géomètre, en date du 10 juin 2022, il s'avère que la superficie est de 43 m2. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre les 43 m2 au prix de 10€ le m2, les frais de géomètre et d'acquisition seront pris en charge par les demandeurs.

Projets 2023

- L'Eglise : suite à l'étude rendue par Le pavillon de Architectures, les premiers travaux à effectuer seraient la révision du toit de l'église. En décembre 2022, une corvée de réfection du plafond a été faite. Le conseil municipal tient à remercier les bénévoles qui ont œuvré pendant quelques jours.
- L'éclairage public : passage en led des derniers équipements de la commune
- Aménagements des abords de la place d'Artagnan, il est souhaitable de phaser le projet et d'étudier la faisabilité du site du foirail et du chemin du rempart nord.
- Programme voirie

Musée d'Artagnan – organisation et personnel

Pour une meilleure organisation, Madame le Maire fait part de ses interrogations. Peut-être faut-il augmenter le temps de travail du poste d'agent du patrimoine. Elle rappelle que ce poste est actuellement à 17.5 heures hebdomadaire.

Date anniversaire de la mort de d'Artagnan : 25 juin

Un évènement est à l'étude pour le week-end du 25 juin 2023.

Questions diverses

- ✓ Séjours scolaires classe découverte à la montagne
- ✓ Dossier chaudière école, reste à percevoir l'aide CEE (certificat d'économie d'énergie)
- ✓ Demande d'aide financière cinéma de Plaisance
- ✓ Notification de l'ARS qualité eau excellente
- ✓ Gers Fibre une grande partie du village sera raccordée fin 2023

La séance est levée à 22h50

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE et le POINT LECTURE

Agence Postale Communale de LUPIAC



En 2010, par la volonté municipale de préserver un service postal à Lupiac, le bureau de poste est transformé en Agence Postale et Communale (APC). Sandra Berlèze Devillers est recrutée pour accueillir les clients de la nouvelle APC de Lupiac. Une convention est signée le 30 septembre 2010 entre la commune de Lupiac et le groupe La Poste.

En 2011, la municipalité ouvre le plus petit Office de Tourisme du département au Musée d'Artagnan. Un point d'information touristique, accessible pendant les périodes de fermeture du Musée, sera ouvert à l'Agence Postale Communale qui est ouverte tous les matins de 9 h à 12 h du lundi au vendredi. Le groupe La Poste a aidé la commune à financer ce nouvel aménagement dans le cadre de mutualisation des services. L'employée de l'agence postale était alors chargée du service postal, de renseigner quelques touristes et de vendre des cartes postales du Musée.

Lorsque Lupiac a perdu son boulanger, l'Agence Postale est également devenue un dépôt de pain pendant 18 mois, en attendant l'ouverture du café-bar-restaurant « La Taverne de d'Artagnan » qui a maintenant un terminal de cuisson et fait dépôt de pain.

En septembre 2015, nous avons recruté Évelyne Lucca-Noyé qui a pris le relais à l'Agence Postale pour 17h par semaine. Pour accompagner le développement touristique du village, nous avons demandé à Évelyne de prendre en charge certains dossiers administratifs du secrétariat de mairie. Nous lui avons confié plusieurs tâches dont l'enregistrement du courrier, la gestion des archives municipales, la gestion de la cantine et le relais avec l'association d'Artagnan chez d'Artagnan.

En septembre 2022, un ordinateur et une imprimante sont installés afin d'ouvrir un nouveau service aux habitants pour leur démarches administratives : un îlot numérique.

Nous avons inauguré le point lecture Alexandre Dumas le 10 novembre 2022, qui est ouverte tous les matins aux habitants de la commune dans une pièce annexe à l'Agence Postale qui est ouverte tous les matins aux habitants de la commune. Nous avons bénéficié d'une aide financière du Groupe La Poste pour le changement de nos anciennes menuiseries dans le cadre de la sécurisation de l'Agence.

Les dossiers d'aide ont été montés avec la collaboration de Monsieur Éric France, délégué territorial du Groupe La Poste.

Le projet d'un point lecture à Lupiac



Tout commence en 2017 lorsque Monsieur et Madame Dufau, anciens propriétaires du château de Bazian, ont fait don à la commune de Lupiac de toute leur magnifique bibliothèque.

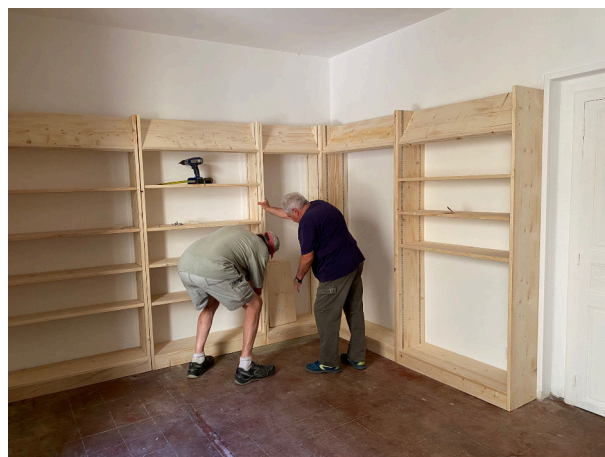
Une équipe du village s'est déplacée au château au mois de mars pour récupérer ces livres. Il fallait être nombreux pour descendre les cartons de livres par les grands escaliers en pierre !

L'idée d'implanter un espace lecture à Lupiac est née. Et d'autres dons ont suivi...

Il fallait d'abord trouver un lieu. Nous avons décidé de restaurer la pièce derrière l'Agence Postale et de charger Évelyne Lucca-Noyé de cette nouvelle activité.

L'intérêt d'une bibliothèque est que son fonds soit suffisamment renouvelé pour susciter l'attrait des lecteurs. Ainsi, le 31 mai 2017, une rencontre a lieu avec Marie Paquet, alors directrice de la médiathèque départementale, Philippe Pereira, assistant de conservation, Maxime Fillos, conseiller municipal et Évelyne Lucca-Noyé.

Philippe Pereira (*au centre de la photo de droite*) a aidé Evelyne Lucca-Noyé à faire un tri des livres donnés. Tous les ouvrages ne pouvaient pas être mis à disposition du public pour plusieurs raisons : trop usagés, contenu obsolète, mise en page démodée, etc. Il l'a également conseillée afin qu'elle effectue l'inventaire et le classement des livres gardés ainsi que la préparation de fiches pour le prêt manuel et la création de documents (règlement intérieur et flyer destiné au public, entre autres). Une convention a été signée avec la Commune, afin de pouvoir emprunter des livres à la Médiathèque départementale de prêt d'Auch. Début 2022, le projet a vraiment pris forme et les travaux de rénovation ont commencé. Ces travaux ont été pris en charge par la Commune avec une aide financière du groupe La Poste, par l'intermédiaire de Monsieur Éric France, délégué territorial du groupe, dans le cadre de la mutualisation des services. Patrice Duriez, employé communal, a pu commencer la rénovation du local, avec l'intervention de Jean Pierre Marcadet, électricien. L'atelier aménagement de l'Association d'Artagnan chez d'Artagnan a réalisé la fabrication des étagères.



Madame Patricia Le Louarne, responsable du Pôle réseau accompagnée de Monsieur Pereira de la Médiathèque départementale du Gers ont aidé à la mise en place des ouvrages, à faire un nouveau tri des livres et ont organisé le prêt des livres par la Médiathèque départementale.

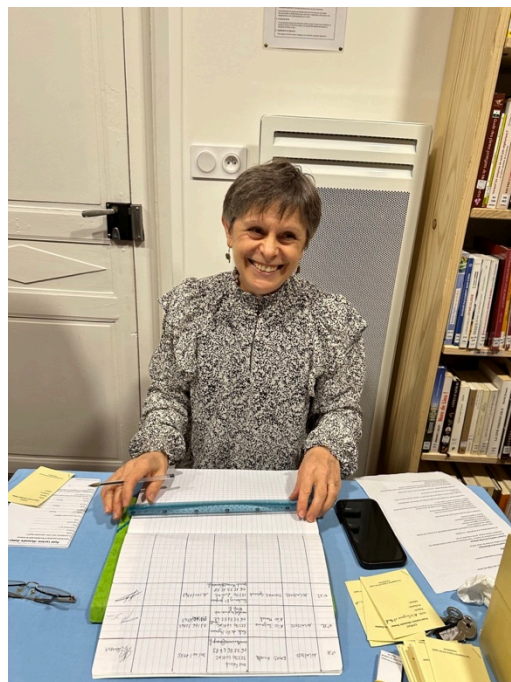
Le Point lecture de Lupiac contient aujourd'hui près de 1800 ouvrages variés destinés aux adultes et aux plus jeunes :

Des ouvrages adultes de fiction : œuvres littéraires françaises et étrangères, romans policiers, de science-fiction ou fantastiques, bandes dessinées, etc.

Des ouvrages adultes documentaires sur différents thèmes :

- Philosophie, Psychologie, Société
- Santé, Cuisine
- Sciences de la nature, Jardin
- Arts, Loisirs, Voyages
- Géographie et Histoire
- Dumas et d'Artagnan
- Patrimoine gascon
- Quelques revues

Et un rayon Jeunesse riche en albums, contes, romans, documentaires et bandes dessinées.



Évelyne LUCCA-NOYÉ Inscription au point lecture

Lors de l'inauguration de ce Point Lecture, Véronique Thieux Louit, Maire de Lupiac, a remercié tous ces intervenants et a tenu à souligner le rôle essentiel joué par Evelyne Lucca-Noyé qui s'est entièrement investie dans ce projet, par Maxime Fillos, conseiller municipal qui a piloté cette réalisation, par Patrice Duriez qui a restauré le local et par les bricoleurs de l'atelier aménagement de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan qui ont réalisé les nombreux présentoirs.

Ce point lecture est prêt à recevoir les lecteurs de Lupiac ou d'ailleurs ! Et, sans surprise, ce point lecture a été nommé le **"Point Lecture Alexandre Dumas"**.

<https://www.lupiac.fr/sejournez-a-lupiac#lupiac-point-lecture>

Un îlot numérique à l'Agence Postale

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, les démarches administratives se dématérialisent progressivement. Elles nécessitent un accès à internet et donc, de disposer d'un ordinateur, d'un scanner ou d'une imprimante.

Un accès libre à internet, une imprimante :

Pour répondre au besoin en équipement et réduire la fracture numérique dans les territoires ruraux, la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale du Gers (CDPPT) et La Poste ont décidé d'installer des îlots numériques dans dix Agences Postales Communales (APC) du Gers dont un dans celle de Lupiac. Dans cet espace en accès libre, les habitants peuvent réaliser leur demande de carte grise, consulter leur dossier retraite, accomplir leur démarche avec Pôle emploi ou la Caisse d'Allocations Familiales par exemple.

Cet espace est ouvert aux mêmes horaires que l'Agence Postale Communale du lundi au vendredi de 9h à 12h.



LE COIN DES BREVES

BLEGNY-MINE – BELGIQUE - 15 et 16 octobre 2022



La première édition du week-end d'Artagnan à Blegny-Mine en Belgique a été une réussite commune pour promouvoir d'Artagnan, son village natal, Lupiac et les saveurs et les cultures de la Gascogne autour de la Route d'Artagnan.

Les producteurs et chefs cuisiniers gersois présents ont pu régaler les visiteurs. Les bandas de Bourrouillan et de Valence, la Horde de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan, Thomas Samek et les Lames sur Seine ont animé le weekend.

Une centaine de gersois avaient fait le déplacement dont une vingtaine de membres de l'Association d'Artagnan chez d'Artagnan.

L'amitié entre nos deux territoires s'est assurément renforcée et nous continuerons à tisser des liens étroits et économiques autour notamment de nos Offices du Tourisme et de la Maison du Tourisme du Pays De Herve.



La Horde sur scène et en visite à la mine

Intervention de Véronique THIEUX LOUIT, Maire de Lupiac pour l'inauguration du 1^{er} week-end d'Artagnan à Blegny-Mine

Sujet demandé par les organisateurs de l'évènement : « D'Artagnan, le héros de Lupiac... »

« Et, je peux dire qu'il vient de sauver son village natal de 300 habitants.

Un peu et beaucoup grâce à son double du XXI^{ème} siècle, Thomas SAMEK, qui était passé au Musée d'Artagnan, à Lupiac en 2011, nous rappeler qu'il fallait organiser les 400 ans de la naissance de notre héros.

A l'époque le village vivait, perdait peu à peu ses commerces, ses élèves. Le village n'était pas très accueillant, il y avait des panneaux à vendre sur les façades des maisons partout et peu de vie associative.

En 2012, nous avons donc créé à Lupiac le Festival d'Artagnan.

Et Thomas SAMEK est bien sûr devenu notre d'Artagnan officiel. Il vient depuis 11 ans à Lupiac incarner notre héros et je suis très heureuse qu'il soit venu ici aussi à Blegny Mine pour ce weekend d'Artagnan, ainsi que Les Lames sur Seine.

En 2013, un producteur de vin de Gascogne et d'Armagnac nous a offert une statue équestre de d'Artagnan. Nous avons maintenant un bronze monumental de notre héros comme dans les capitales d'Europe.

Nous l'avons érigé en 2015 et les inscriptions sur les 4 faces de son socle en pierre sont significatives :

- *La première face résume l'histoire d'un Gascon, enfant du village devenu capitaine lieutenant du Roi et son parcours remarquable !*

- La deuxième remercie Alexandre Dumas qui l'a fait connaître au monde entier avec son roman « Les Trois Mousquetaires » et il est noté « Tous pour Un, Un pour Tous »
- La troisième remercie notre mécène gascon
- Et il est inscrit sur la quatrième face : « Haut lieu de la Route Européenne d'Artagnan ». Lupiac, étant membre fondateur de la Route Européenne d'Artagnan et le départ-arrivée de la Route.

Cette route culturelle qui porte le nom d'Artagnan est le fruit de l'imagination d'Alain LIBEROS que je remercie vivement d'avoir eu cette idée (d'ailleurs cette idée, je crois, est née en Belgique autour d'une bière !).

Cette Route Européenne crée un lien à présent avec la ville de Blegny et nous sommes ravis de ces échanges cordiaux et festifs qui vont perdurer, j'en suis sûre.

En 2017 nous avons réussi à réaménager et à réenchanter notre place de village autour de notre statue, le village est devenu maintenant dynamique, accueillant, les commerces se sont réinstallés et grâce à l'Association D'Artagnan chez d'Artagnan, la vie associative a repris et la devise d'Alexandre Dumas est enfin valorisée à Lupiac. Tous pour Un, Un pour Tous !

Nous avons fêté les 10 ans du Festival d'Artagnan cette année. C'est vraiment aussi grâce à ce Festival que nous avons réussi à ce que Lupiac attire, revive et devienne accueillant pour tous les visiteurs. Se sont déplacés à Blegny ce weekend une vingtaine de Lupiacois ; j'en profite pour tous les remercier de leur implication. Je pense qu'en moyenne un tiers de leur temps est consacré à la vie de l'Association.

Les Lupiacois ont bien compris l'importance de ces échanges européens ayant comme fil conducteur la Route Européenne d'Artagnan. La preuve est là. Parmi nous sont aujourd'hui, cinq des co-présidents qui se sont succédés à la tête de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan depuis le début de l'aventure : Marjorie Laborde, Maxime Fillos, Antoine Guichard, Lucas Aklil et François Mangenot.

En 10 ans, nous avons changé tous ensemble notre village. Lupiac est devenu une destination touristique du Gers et de la Gascogne.

Et la preuve est que nous commençons à recevoir des visites officielles...

En 2021, M. Philippe Belaval, Président des Monuments Nationaux Français est venu s'intéresser à la valorisation touristique autour de d'Artagnan.

En mai 2021, le Premier Ministre, Monsieur Jean Castex nous a rendu visite. Cette année en 2022, Monsieur Stéphane Bern a choisi Lupiac et d'Artagnan pour un prochain épisode de son émission Secrets d'Histoire. Puis, Madame la Ministre de la Culture, madame Rima Abdul-Malak est venue mettre en avant le travail des bénévoles et parler du projet de la Cité des Mousquetaires

Au nom de tous les Lupiacois, je tiens à vous remercier pour votre accueil toujours chaleureux, merci à Monsieur le bourgmestre Marc Bolland, Pascal pour l'organisation sans faille de ce week-end d'Artagnan, ici à Blegny Je vous invite tous à venir nous rendre visite. Merci. »

A l'origine de cet événement, la signature d'une charte d'amitié entre Blegny Mine en Wallonie (Belgique) et les communes du Gers de Sainte Christie d'Armagnac et Bourrouillan, et deux communes du Nord, Fontaine-au-Bois et Bousies

5 novembre 2022 – L'association des parents d'élèves fête Halloween



6 novembre 2022 – Association d'Artagnan – Repas des bénévoles



Conférence de THOMAS SAMEK lors de cette journée

TOUS POUR UN, UN POUR TOUS

La devise des Mousquetaires

« Une petite conférence sur un sujet qui concerne seulement six mots, mais qui est très important pour tout le monde.

Qui connaît la devise des Mousquetaires ?

Qui a lu les romans ?

Qui a vu les films ?

Quelle est la vraie devise, donc ?

Tous pour un, un pour tous ?

ou

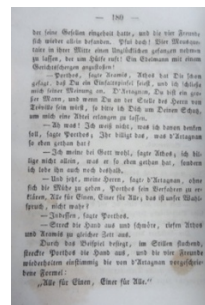
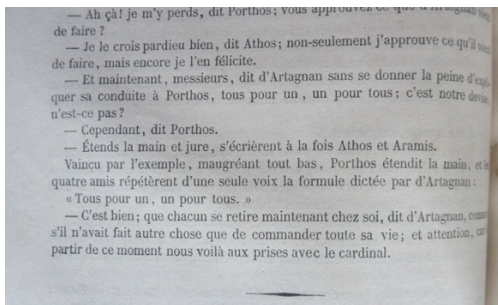
Un pour tous, tous pour un ?



Aujourd'hui, on a le souci de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes ou, pour ceux qui ne connaîtraient pas leur sexe, le souci de parler avec exactitude.

Tous pour un, un pour tous. Toutes pour une, une pour toutes. Tous pour une, une pour tous. Toutes pour un, un pour toutes. Mais c'était trop long à l'époque de d'Artagnan, donc on a pris juste la formule masculine. J'en suis désolé. Donc, quelle devise est la vraie ? Tous pour un, un pour tous ? Ou Un pour tous, tous pour un ?

Consultons Wikipédia. Voici ce qu'on y trouve : **Unus pro omnibus, omnes pro uno** est une locution latine qui signifie « Un pour tous, tous pour un » dans la langue française. C'est la devise traditionnelle (bien que non officielle) de la Suisse et la devise apocryphe des Trois Mousquetaires d'Alexandre Dumas. Et Wikipédia ajoute une analyse : Selon l'Organisation du dialogue et de l'intelligence sociale, Un pour tous marque la responsabilité de chacun envers tous, de l'engagement personnel envers le collectif. Tous pour une marque la solidarité du collectif envers chacun, que personne n'est laissé de côté. L'analyse montre bien que l'un ne signifie pas le Roi, non, cela concerne tout le monde, chaque personne donc ! Mais qui était le fondateur de cette devise ? Où est sa source ? Allons d'abord vérifier dans les premières éditions françaises et allemandes du roman "Les trois Mousquetaires", parues en 1844 et en 1846. Les recherches représentent beaucoup de travail de lecture pour trouver la devise dans ces livres. Je ne l'ai trouvée que deux fois. On peut la lire : "Tous pour un, un pour tous".





Quatre ans après la publication de ces romans, en 1848, les suisses ont fondé la République Suisse sous la devise, non officielle, "Un pour tous, tous pour un", en latin : "Uno pro omnibus, omnes pro uno".

Les Suisses ont pris cette devise pour qualifier le caractère de leur société, révélé par la bataille de Sempach de 1386 avec leur héros Arnold Winkelried (mais lui-même n'ayant été mentionné pour la première fois qu'en 1480, c'est sûr qu'il n'a été qu'une figure de l'imaginaire).



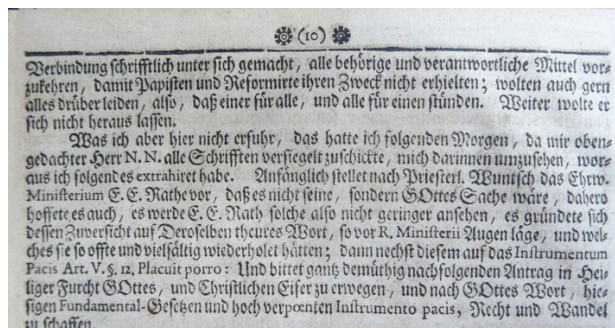
Les Suisses ont pris cette devise aussi pour collecter des dons, afin de soutenir les victimes des grandes catastrophes du 19ème siècle comme les inondations et des incendies. En 1902 les Suisses ont inscrit la devise sous la coupole du parlement fédéral.



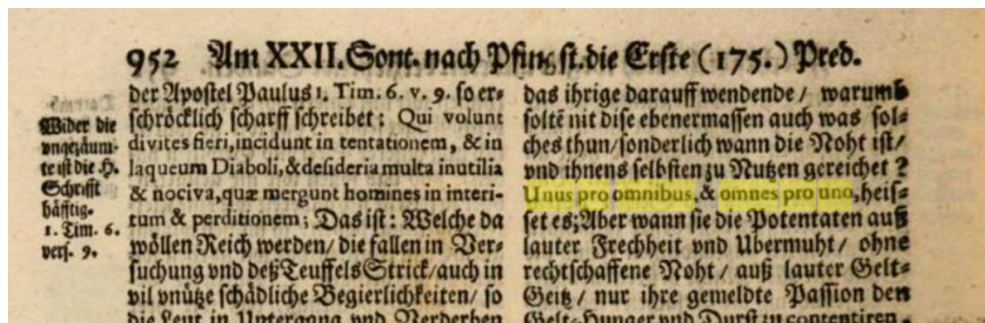
La question est : Ont-ils pris la devise d'Alexandre Dumas ? Mais pourquoi en l'inversant ? Et pourquoi en latin ?

La dernière question est simple à expliquer : en Suisse on parle quatre langues : l'allemand, le français, l'italien et le retro romain. Donc pour conserver l'égalité en Suisse, on a pris une langue ancienne et neutre : le latin.

Pour expliquer l'ordre des mots "Tous pour un, un pour tous" ou l'inverse, on doit se demander qui était l'inventeur de cette devise. On est obligé de rechercher dans la littérature ancienne. Ce que j'ai fait. Dans un premier temps, j'ai trouvé un petit livre dans ma bibliothèque, à la maison : "Les affaires religieuses à Hambourg" » ! Quel hasard ! Un livre paru en 1719. On peut y lire en allemand : "einer für alle und alle für einen". "Un pour tous et tous pour un".



En continuant ma recherche, la source la plus vieille que j'ai trouvée est datée de 1676, un livre religieux aussi. On peut y lire en latin : "Unus pro omnibus & omnes pro uno". "Un pour tous et tous pour un".



Ces deux sources sont la preuve qu'Alexandre Dumas n'était pas l'inventeur de la devise, mais qu'il l'a juste inversée.

J'ai aussi recherché dans la littérature antique mais je n'ai rien trouvé.

Donc cette devise était une devise plus ancienne que dans le roman d'Alexandre Dumas. Elle était publiée en allemand, en latin et je suis sûr qu'en français aussi. Mais toujours l'ordre était "Un pour tous, tous pour un". Ce sont Alexandre Dumas ou peut-être le professeur Auguste Maquet, qui faisait les recherches historiques pour Alexandre Dumas, qui ont pris la devise ancienne et l'ont changée en "Tous pour un, un pour tous". Plus tard, en France, la devise s'est répandue dans les deux versions. Par exemple sur les médailles ou sur les maisons.



Le grand honneur d'Alexandre Dumas ou du Professeur Maquet est sa propagation dans le monde entier avec les romans "Les trois Mousquetaires".

🇩🇪 Alle für einen, einer für alle

🇬🇧 All for one, one for all

🇮🇩 All voor één, één voor all

🇮🇹 Tutti per uno, uno per tutti

🇨🇭 Tuts per in, in per tuts

🇪🇸 Todos para uno, uno para todos

🇵🇹 Todos por um, um por todos

🇩🇰 Alt for en, en for alle

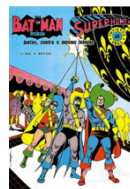
🇵🇱 Wszyscy za jednego, jeden za wszystkich

🇷🇺 Один за всех, все за одного

🇯🇵 すべての人に 1つの人、すべての人に 1つ

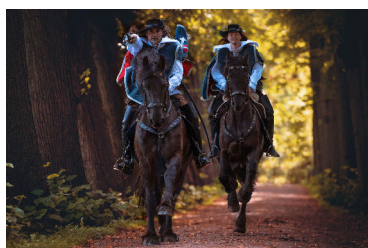
🇨🇳 一勞永逸, 一勞永逸

Mon enfance a été façonnée par les héros Robin Hood, Superman, Batman et les trois Mousquetaires et leurs combats pour la justice et l'ordre.



La devise des Mousquetaires a forgé ma motivation d'incarner le rôle de d'Artagnan. Ce rôle est devenu ma vie, pour la propagation de l'esprit communautaire. Les problèmes actuels expriment le besoin urgent d'une amitié entre nous. Dans la famille, en association, au village, entre les pays, au monde.

Donc laissez-nous combattre ensemble l'hostilité (Feindseligkeit), l'injustice (Ungerechtigkeit), la jalousie (Neid) et la cupidité (Habsucht). Laissez-nous faire face aux problèmes de notre temps (ou de notre société) ensemble ; comme les Mousquetaires, avec leur devise. »



Thomas Samek
D'Artagnan

Cérémonie du 11 novembre 2022

Après deux années de contraintes dues à la pandémie nous avons pu commémorer ce 11 novembre 2022 tous ensemble. Marcel Aïo procède à une célébration à l'église, puis nous nous rendons devant le monument aux morts en procession derrière l'Harmonie Lupiacoise. La cérémonie commence aux sons de l'hymne à la liberté suivi par la sonnerie aux morts. Puis le moment émouvant de l'appel des morts par Christelle Cornu. Frédéric Cornu, premier adjoint, lit la lettre de Monsieur Sébastien Lecornu, Ministre des Armées puis, accompagné par Robert Paché, Maire de Saint Pierre d'Aubézies et André Turon, Président Cantonal des Anciens combattants, il procède au dépôt de gerbe. Une minute de silence est observée et les enfants du village viennent déposer des fleurs. La Marseillaise interprétée par l'Harmonie Lupiacoise clôt cette cérémonie.



Concert de la STE CÉCILE

Le samedi 19 novembre, c'est à Lupiac qu'a eu lieu le premier concert pour 2022 de la Sainte Cécile, sainte patronne des musiciens fêtée ensuite dans de nombreux villages. Ce fut l'occasion pour les très nombreux amateurs de bonne musique venus dans la salle des fêtes d'écouter en première partie le quatuor de saxophones « Ad Lib ». Après la pause l'Harmonie Lupiacoise, dirigée par Isabelle Fourquet, a enchanté le public. Pour Isabelle, cette Sainte Cécile revêtait une importance toute particulière car il y a juste 20 ans, Albert Mazères lui remettait la baguette de chef de l'Harmonie ! Et nous avons eu droit à une belle surprise : « Nella Fantasia » d'Ennio Morricone chantée par Isabelle et Anne-Marie Aïo, accompagnées au clavier par Reynier Silegas Ramirez venu spécialement de Toulouse. Une bien belle soirée !



***Isabelle FOURQUET a fêté ses 20 ans en tant que CHEF
Isabelle : une VIE EN MUSIQUE !***

C'est à 9 ans qu'Isabelle s'initie à la musique avec le piano à bretelles : l'accordéon. Mais cet instrument ne lui permet pas d'intégrer bandas ou harmonies. Ainsi dès 12 ans, c'est le saxophone qui lui permet d'exercer ses talents et à 15 ans elle entre au conservatoire de Toulouse. Lauréate du Bac Technique de la musique avec 3 premiers prix : solfège, musique de chambre et, bien sûr, saxo ! Et munie du diplôme d'état de professeur de saxophone obtenu en décembre 1989, Isabelle enseigne dès septembre 1990 aux Écoles de Musique de Nogaro et Vic-Fezensac auxquelles s'ajoute l'École de Musique d'Estang en 1992. En 1997 c'est l'arrêt à Estang et l'entrée à l'École de Musique de Lupiac. Cette même année Isabelle intègre l'École de Musique du Terroir qui regroupe

les élèves de Lupiac, Vic-Fezensac et Montesquiou. Au cours de ses années de professorat, ce ne sont pas moins de 150 élèves qui ont pu bénéficier de ses talents de pédagogue ! C'est en septembre 2002 qu'Albert Mazères lui confie la direction de l'Harmonie Lupiacoise qu'elle mène d'une baguette dont la fermeté n'exclue pas la gentillesse !

Il arrive qu'Isabelle évoque avec tendresse la période 1986-1994 durant laquelle elle avait encore le temps d'animer des bals musettes à l'accordéon ou au saxo. Alors elle se console en animant avec succès l'ensemble « Sea, Sax and Co », composé d'une douzaine de musiciens, tous élèves de l'École de Musique et qui forment un pupitre de saxos et une section rythmique. Cet ensemble se produit à la demande.

Une vie en musique, disions-nous ? Qui dit mieux : Thierry son mari est trompettiste à l'Harmonie de Vic-Fezensac et membre du « Mambo Jazz » ; leur fils Sylvain est trompettiste à l'Harmonie Lupiacoise et leur fille Nelly est professeur de flûte et flûtiste à l'orchestre de la musique des Forces Aériennes de Bordeaux Mérignac. Pour l'anecdote, c'est en musique à l'Harmonie de Vic-Fezensac qu'Isabelle et Thierry se sont rencontrés ; ils partagent depuis la même partition !



Family Fourquet

Téléthon – 27 novembre 2022

1690 Euros pour le Téléthon



Dans le cadre du Téléthon, l'association des Randonneurs Aignan Val d'Adour (RAVA), l'association D'Artagnan chez d'Artagnan et la Ferme Équestre de Lupiac ont uni leurs talents pour organiser deux randonnées, équestre et pédestre, suivies d'un repas dans la salle des fêtes de Lupiac gracieusement mise à disposition par la commune. RAVA et la Ferme Équestre ont proposé de nouveaux circuits de randonnée, « sur les pas de d'Artagnan » et pas moins de 130 randonneurs, certains venus de départements voisins, étaient au rendez-vous. De nombreux bénévoles de l'association D'Artagnan chez d'Artagnan se sont mobilisés dès samedi après-midi : aménager la salle des fêtes afin de pouvoir recevoir cent trente convives, dresser les couverts, préparer les repas... Et les randonneurs ont faim ! Alors on prévoit large ! Le potage aux potirons de Lili, le pâté et les saucisses de sanglier des « Tartarins Lupiacois », les gâteaux réalisés par les dames d'Aignan, de Lupiac et des randonneuses, le café copieusement amélioré par l'Armagnac du Domaine Tariquet offert par l'association D'Artagnan chez d'Artagnan.

Grace à l'importante participation des randonneurs, la mobilisation des bénévoles et la générosité de nos fidèles partenaires et de personnes ayant fait des dons, nous avons pu remettre 1690 € au profit du Téléthon.

Repas de chasse - 25 février 2023

Après deux années d'abstinence due au covid, les habitués du repas de la chasse ont retrouvé avec plaisir la salle des fêtes le samedi 25 février pour le traditionnel banquet de la chasse.

Il aura fallu une bonne partie de l'après-midi à la centaine de convives pour savourer tous les plats du menu : velouté de potiron, charcuterie-crudités, filet de truite, daube, rôti et grillade de sanglier, gratin dauphinois, salade-fromage, tarte, vin-café-armagnac !



Les Tartarins Lupiacois

SNU – 100 jeunes à Lupiac - 25 février 2023

Venus de la région parisienne, une centaine de jeunes, filles et garçons, volontaires du Service National Universel, a passé une journée à Lupiac, pour venir découvrir le patrimoine culturel et architectural de la Gascogne. Basés à Auch et fortement accompagnés, ils ont été partagés en deux groupes - Les Carabins et Aramis- bénéficiant du même programme en alternance matin et après-midi. Chaque session commence Place d'Artagnan où Maxime Fillos narre rapidement l'histoire de Lupiac puis déplacement jusqu'au château de Castelmoré qui a vu naître d'Artagnan. Maxime raconte la jeunesse du futur mousquetaire, et retour au village pour une visite du musée d'Artagnan suivie d'une initiation à l'escrime animée par Damien Desbarats, Président des Lames Lupiacaises, qui termine cette séance par une démonstration d'escrime artistique avec des membres de ce club. Véronique Thieux Louit, Maire de Lupiac, est venue saluer l'engagement de ces jeunes et féliciter les membres de l'encadrement pour leur dévouement et la parfaite tenue de tous ces adolescents durant la journée.

A la fin de leur séjour gersois, ces jeunes ont reçu un diplôme remis par Xavier Brunetière, préfet du Gers.



Causerie - 7 mars 2023

Marcel AÏO a présenté des recherches sur la révolution agricole au 18^{ème} siècle en Gascogne-Gersoise. Cette animation était proposée par le club « Au Fil de Temps », de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan. La soirée fut animée ensuite par LES FARLABICAIRES, groupe occitan de Vic-Fezensac qui a présenté son atelier de langue gasconne.



LES FÊTES DE ST MONT en image



NOUVEAU A LUPIAC



LAETITIA DUMOLIÉ

Installée sur la commune depuis le mois de juillet dernier, j'ai le plaisir de travailler pour la société française Elora.

Spécialiste du prêt à porter à domicile depuis près de 30 ans, Elora est une société engagée proposant des collections toujours plus écoresponsables.

C'est en toute bienveillance et simplicité que je vous propose de découvrir ces collections, pour femme mais aussi pour homme ainsi qu'une gamme d'accessoires, de la taille 32 au 52.

Forte de 4 ans d'expérience, je saurai vous apporter mes conseils en morphologie et colorimétrie dans le but de vous sentir bien dans des pièces qui vous correspondent.

Vous pouvez me rendre visite à mon domicile ou je viens chez vous pour un atelier entre ami(e)s.

Laetitia Dumolié

Mail : dumoliel@gmail.com Tel : 06.71.94.30.60



Retrouvez-moi aussi sur mon groupe Facebook : « Les looks ELORA by Laeti »
Au plaisir de vous rencontrer !

CLÉA DELAHAYE



Cléa, artiste peintre, massothérapeute, magnétiseuse et clairvoyante vous propose de vous aider à traverser les problématiques de vie que vous rencontrez. Pour cela elle utilise différents outils tels que l'art thérapie (danse et peinture). Des tirages de cartes pour vous aider à y voir plus clair. Ainsi que des séances de magnétisme. Elle utilise aussi la médecine ancestrale des ventouses pour apaiser vos douleurs, activer la circulation sanguine réduire le stress et les problèmes de sommeil. Ou tout simplement pour la récupération musculaire après un effort intense. Vous retrouverez Cléa et son art sous le nom d'Iris arc en Ciel (sur YouTube, Facebook et Instagram). Vous pouvez aussi voir quelques une de ces cartes postales à l'Ancienne Epicerie.

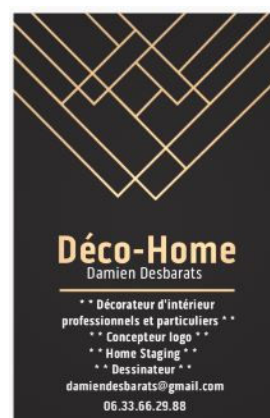
DAMIEN DESBARATS

DECO-HOME

Décorateur d'intérieur et rénovation de l'habitat, je vous propose de repenser, recréer et apporter des solutions d'aménagement à votre espace de vie.

Tous styles confondus, j'apporte mon étude autant sur l'intérieur (cuisine salon salle de bain chambre) que sur l'extérieur, pour tout type de travaux (toiture façade) .

Damien DESBARATS
0633662988



MAIRIE

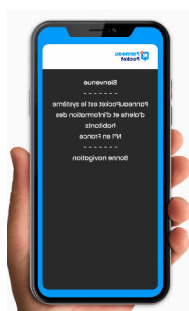
SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12h.

mairie@lupiac.fr - 05 62 09 26 13 - www.lupiac.fr

Retrouvez nos vidéos sur www.youtube-mairie de Lupiac créé par Jean Mary Lefebvre

Nouveau PanneauPocket



La communauté de communes a souhaité faciliter l'accès aux communes à PanneauPocket.

Télécharger l'application, elle est au service des habitants avant tout. Vous y trouverez des informations et des alertes de la commune de Lupiac et d'autres collectivités.

ECOLE DE LUPIAC – TRAVAUX A LA CANTINE



La commune dispose maintenant d'une cantine avec des salles de préparation des repas aux dernières normes et en capacité aussi de se mettre en conformité par rapport à la loi EGAlim qui comporte 5 grandes mesures visant à tendre vers une alimentation de qualité et durable :

- Des approvisionnements plus durables et de qualité
- Des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire
- Une diversification des sources de protéines
- La fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques
- L'information des convives



MONUMENT AUX MORTS

Jean-Marie GRIVAZ, conseiller municipal depuis 2014 a eu la patience de restaurer la plaque commémorative du monument aux morts.

Il a repeint toutes les inscriptions et les noms de nos morts sont redevenus lisibles.

Nous le remercions pour cette initiative.

Nous remercions aussi la marbrerie CAHUZAC qui a offert la peinture spéciale.



MARCHÉS DE NOËL-10 décembre 2022

Notre marché de Noël a eu lieu samedi 10 décembre. Autour du grand sapin décoré étaient installés les rennes et leurs traîneaux, une grande crèche et des mounaques ainsi que des personnages en bois, tous réalisés par les ateliers aménagement et couture. Sous les couverts illuminés par Patrice, ainsi que les rangées d'arbres, s'étaient installés près de 30 commerçants et artisans. Bravant un froid rigoureux, de nombreux enfants se sont émerveillés en regardant les facéties de magie clownesque proposées par « Les Ateliers au Pré de Vic » et ont beaucoup ri, ainsi que leurs parents, en assistant aux saynètes jouées par les acteurs de la Horde Lupiacoise. Dans l'église, les enfants de la classe de chant et la chorale de l'École de Musique d'Artagnan ont réjoui les amateurs de beaux chants. L'après-midi les poneys de Manon ont permis à de nombreux enfants de se promener et Marc, le Père Noël, a distribué des bonbons. A 20 heures, et malgré la concurrence du match de coupe du monde France/Angleterre, les Lames Lupiacoises ont rempli la salle des fêtes de spectateurs venus applaudir les prouesses des escrimeurs.



LE MOULIN DE MAXIME

Cette maquette didactique d'un moulin à vent a été réalisée par Maxime FILLOS, aidé par Marie-France FILLOS pour les travaux de couture : les voiles des ailes et les sacs recevant la farine.

A voir au moulin de BOURDEAU, route d'Aignan



SÉCURISATION DU PLAFOND DE L'ÉGLISE

Merci à tous les bénévoles.

Le plâtre qui menaçait de tomber a été purgé et le plafond a été réparé juste avant la messe de minuit !



VŒUX DU MAIRE – 7 janvier 2023

Après les annulations de 2021 et 2022, ce fut enfin le moment de présenter les nouveaux arrivants et de faire le bilan.

Plusieurs familles de nouveaux habitants sont arrivées sur la commune en 2020, 2021 et 2022.

En trois ans, 26 nouveaux foyers se sont installés dans notre village. Et 25 en résidence principale.

La population a augmenté doucement durant ces 10 dernières années. Nous sommes, au dernier recensement 322, et nous avons gagné 10 habitants.

Notre petit village compte maintenant 16 nationalités différentes (hors française).

Nous avons des Lupiacoises et des Lupiacois qui viennent d'Afrique du Sud, d'Allemagne, d'Argentine, d'Australie, de Belgique, du Canada, de Chine, d'Espagne, des États Unis, de Grande Bretagne, d'Indonésie, d'Italie, du Kazakhstan, des Pays Bas, du Portugal et de Suisse.



*Monsieur Jean René CAZENEUVE, Député du Gers,
Madame Émeline LAFON, Conseillère Départementale,
Monsieur Benoit DESENLIS, Conseiller Départemental,
Le Conseil Municipal de Lupiac*

CHANTIER ÉTÉ JEUNES 2023

Ouvert aux filles et aux garçons âgés de 14 à 17 ans. Inscription à la mairie pour une ou deux semaines.

Dates : du 10 au 21 juillet de 9 h à 12 h.

15 € par matinée travaillée. Un repas à la Guinguette (fin de chantier).

COMMERCES

- **GARAGE AIO : Mécanique automobile - Gaz**
Station ouverte tous les jours de 7h30 à 19h30 - 05 62 09 26 29
- **L'AGENCE POSTALE : Services postaux et bancaires, cartes postales, point info tourisme, point lecture, îlot numérique.**
Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h - 05 62 09 26 00
- **L'ANCIENNE EPICERIE : Tee-shirterie, souvenirs, personnalisation textile**
Barnabé WIOROWSKI : 06 79 44 62 70
Ouvert de janvier à février : sur rendez-vous, de mars à juin et de septembre à décembre : Le lundi - mardi - jeudi - vendredi 10h - 12h30 et 14h - 15h30 samedi 10h - 12h30 et 14h 18h
En juillet/août : Lundi mardi mercredi jeudi vendredi et samedi 10h-19h et le dimanche 14h 17h.
- **ANTIQUITÉS – BROCANTE : Achète et vend toutes antiquités et brocante, expertise, succession, partage...**
Evelyne et Philippe FAUROUX :
Ameublement et décorations d'intérieur, draps brodés, livres anciens...
Ouvert tous les jours de mai à septembre de 10h30 à 18h30
puis le vendredi samedi et dimanche de 11h à 18h00
et sur rendez-vous : 06 77 85 55 49 - 06 70 10 60 80
- **LA GUINGUETTE DU LAC : Restaurant - Snack - Bar**
Facebook : la guinguette du lac – Olivier COHERE : 05 62 03 84 29
Ouvert de fin avril à septembre - Fermé le lundi
- **LA TAVERNE D'ARTAGNAN : Café – Bar – Restaurant – Point-chaud (pain, viennoiserie, pâtisserie sur place ou à emporter) - produits de terroir** 05 62 69 53 54
Ouvert tous les jours de 8 h à 18 h.
Ouverture en soirée la mardi, vendredi et samedi jusqu'à 21 h 30 - 22 heures
Réouverture prévue début juin 2023 : ces horaires risquent d'être adaptés

LA CABANNE A PIZZA, sur la place d'Artagnan, le mercredi soir de 17 H 30 à 21 H.
TEL : 06 49 11 12 90

ARTISANS, PROFESSIONS LIBERALES et SERVICES

ALIAS Christine sculptrice / portraitiste : 06.82.11.79.80 christinealias32.wixsite
 BEYRIES Sacha, entretien, espaces verts, aménagement extérieur, bricolage 06.75.39.32.84 sachabeyries@outlook.fr
 BRETTE Jérôme Cours de yoga 06 52 53 26 49
 BOUCHET Guy Ébéniste, facteur d'orgues 06 22 42 18 10
 CASARIN Alain Travaux publics 06 07 60 60 94
 DELAHAYE Cléa Massothérapeute, magnétiseuse et clairvoyante 0780451944 delahayeclea@gmail.com
 DESBARATS Annick Assurance AXA, 06 79 63 09 55 annick.desbarats@axa.fr www.axa.fr
 DESBARATS David Travaux agricoles, publics, assainissement, terrassement 05 62 69 03 65 - 06 30 93 82 78
 DUFFOUR Yves Artiste peintre 06 31 20 19 97
 DUFFOUR Élisabeth Praticienne de la relation d'aide et développement personnel 06 70 49 04 96
 DUMOLIÉ Laëtiti Prêt à porter à domicile, Personal Stylist Elora dumoliel@gmail.com 06 71 94 30 60
 E-VELO GERS Location de vélos à assistance électrique 06 10 45 56 38 www.evologers.com
 FITCH Bakhytgul - B -Artiste (pastelliste) 06 10 45 56 38 bakhytgul@gmail.com
 GARAIT Marie-Ange Infirmière 06 63 57 65 40
 GRANDOTTO BIETTOLI Manon Ferme équestre 06 32 38 11 08 manon.grandotto@gmail.com
www.fermeequestredelupiac.com
 LA FERME DES BERNONS Élevage et vente directe de porc fermier 06 61 71 46 01 lafermedesbernons@orange.fr
 MANGENOT François Activité multiservice – Entretien de la maison, intérieur et extérieur 06 08 73 26 78
 NAYOSE SARL Grains, engrais, vente de pierre, cailloux de toutes sortes 06 03 78 12 87
 MORANDIN Albert Géobiologiste 07 89 07 64 27 albertmorandin@orange.fr
 NSL TRANSPORTS Sas Troncon-Nayose, toutes marchandises 06 73 69 64 20
 PINEAU Tony Travaux d'élagage 06 67 23 95 10
 REMY Denis Ostéopathie rachidienne 06 87 88 28 22
 TERRAS Wendy Écurie 06 33 05 62 37 wendyterras@hotmail.fr ecuriewendyterras.fr
 THIEUX LOUIT Véronique Conseiller immobilier 06 03 45 37 69 <http://veronique.thieuxlouis.capifrance.fr>
 VICENTE Ambre Élevage Darmagnac, Élevage et pension de chevaux 06 33 77 26 26

S'il y a des changements ou des ajouts à inscrire dans cette liste, n'hésitez pas à nous contacter.

ETAT CIVIL du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023

Mariage

Mariage Xavier, Michel, Christian THOMAS et Pitasari, Adiyasa LUKMAN,
le 28 octobre 2022.



Inhumation – Décès

Monsieur AÏO Louis, Brun né le 21 novembre 1933 à LUPIAC (Gers),
décédé le 08 janvier 2023, à VIC-FEZENSAC (Gers)

Monsieur CASARIN César, Henri né le 14 décembre 1932 à AIGNAN (Gers),
décédé le 13 janvier 2023, à AUCH (Gers)

Madame AÏO Céline, Rosina née FADELLI le 15 décembre 1928 à PEYRUSSE-GRANDE (Gers),
décédée le 22 février 2023, à 32000 AUCH

Madame AÏO Flora, Lydia née BATTISTEL le 01 août 1937 à BEAUMARCHES (Gers),
décédée le 23 février 2023, à 32000 AUCH

Naissance hors commune

Charlotte, Anita KUJAWA, née le 16 janvier 2023 à AUCH (Gers)

COMMUNICATION de la GENDARMERIE

« Dans le cadre de nos enquêtes judiciaires nous sommes amenés à aller chez des habitants pour constater différents vols et dégradations. Trop souvent, les victimes nous appellent tardivement et modifient la scène, en nettoyant et rangeant. Si vous êtes victimes de cambriolage, tentative ou intrusion ; contactez-nous aussitôt en composant le 17. Ne touchez à rien, ne modifiez pas les lieux. Il en va de la réussite des opérations de police techniques et scientifiques. Tout en espérant ne pas avoir à venir chez vous. Merci ».

ORGANISATION de la COMMUNICATION

Nous éditons 2 bulletins par an. Le nombre de pages peut varier selon les informations à vous donner. Pour ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, par souci d'économie et de préservation de la nature, nous vous proposons de recevoir ce bulletin en format numérique. Il suffit de vous inscrire à la Mairie.

Rappel aux associations : si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word. Vous pouvez publier les comptes rendus de vos actions et vos diverses annonces.

Si vous êtes un Champion, si vous avez quelque chose de remarquable à nous faire savoir et si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word et vos photos.

Nous publierons.

